

une déclaration dès l'ouverture de la session. Il a différé de faire sa déclaration, et je l'ai averti que je ne croyais pas qu'il puisse retarder plus longtemps qu'aujourd'hui.

Dès sa réception, le rapport fut envoyé au ministère de la Justice, afin de savoir quelle ligne de conduite devait être suivie, vu les lois particulières et spéciales qui s'appliquent en l'espèce. A la suite du rapport de ce ministère, il fut décidé de faire le nécessaire pour recouvrer le montant ainsi payé à même le trésor du Canada, de ceux qui l'avaient reçu, y compris l'honorable sénateur de Cumberland. On prépare actuellement les procédures nécessaires à cet effet.

Quant au devoir de cette Chambre, je ne crois pas qu'il lui en incombe dans les circonstances présentes.

DISCOURS DU TRÔNE

ADRESSE EN RÉPONSE

Le Sénat reprend l'étude du discours prononcé par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la session, et de la motion de l'honorable M. Poirier pour une Adresse en réponse.

L'honorable E. MICHENER: Honorables sénateurs, avant de faire des commentaires sur le discours du Trône, je désire parler de la récente visite de Leurs Excellences dans l'Ouest canadien. Une visite officielle telle que celle-là est un événement important pour nous qui demeurons loin de la capitale du pays. Nous avons, chez nous, un grand nombre de colons qui nous viennent de l'étranger, et pour ceux-là la visite de notre vice-roi est instructive, en tant qu'elle leur rappelle les relations qui existent entre le Canada et les autres Dominions d'outre-mer, qui tous sont loyaux au souverain que représente chez nous Son Excellence le Gouverneur général. L'intérêt que Leurs Excellences ont si gracieusement porté à tout ce qui concerne l'Ouest les ont rendues chères à tous ceux qu'elles ont rencontrés. Nous regrettons qu'elles durent raccourcir leur visite, à cause de l'ouverture du Parlement, et nous attendrons avec beaucoup de plaisir que Leurs Excellences la renouvellent.

Il serait superflu, pour moi, d'offrir d'autres félicitations aux deux honorables sénateurs qui ont proposé et appuyé l'Adresse. J'appuie de tout cœur tout ce qui a été dit. Il ne nous sera peut-être jamais plus donné d'entendre proposer une Adresse par quelqu'un qui aura siégé aussi longtemps dans cette Chambre. Quant à celui qui l'a appuyée, il a traité son sujet d'une façon si appropriée et si pratique qu'il est à espérer qu'il ne considérera pas avoir par là accompli tout son devoir envers le Sénat. C'est malheureusement la façon

Le très hon. M. MEIGHEN.

de quelques-uns d'entre nous d'interpréter notre devoir. Quant à moi, après avoir nécessairement parlé très fréquemment à la législature de l'Alberta, parce que j'en étais le chef d'Opposition—et c'est, je crois, une des fautes des chefs d'Opposition—lorsque je devins sénateur, je fus enclin à me taire et à écouter les plus anciens. Il y a plusieurs membres des deux côtés de cette Chambre qui, de par leur expérience et leur formation, peuvent très bien prendre part à nos délibérations et qui, je le regrette, ne nous donnent que bien rarement l'occasion de les entendre. Il incombe à chacun de nous de prendre une part active aux discussions des affaires publiques; conséquemment, je me permettrai quelques remarques sur un sujet mentionné dans l'Adresse.

Les deux leaders de cette Chambre ont habilement discuté la question de la Conférence impériale. Je n'ai aucun doute que les accords conclus vont étendre nos marchés, spécialement pour les produits de la ferme. Si, en conséquence, nos fermiers deviennent prospères, toutes les autres classes de la société en ressentiront les bons effets. J'espère que tout le bien que l'on attend des effets de la Conférence s'étendra à l'Empire tout entier. Il reste à voir comment et combien les autres pays en seront affectés; mais les avantages qui découlent de cette politique importante et nouvelle aideront probablement à ramener dans le monde une amélioration économique générale.

Le rapport de la Commission du transport traite d'un sujet d'importance vitale pour notre pays. Le traité de la canalisation du Saint-Laurent est aussi une question fort importante. Mais quelle que puisse être l'influence que toutes ces questions auront sur la prospérité future de notre pays, je ne crois pas qu'il y ait rien de plus urgent pour nous, et d'une importance nationale égale à celle du chômage. Les membres de cette Chambre qui n'ont pas, comme nous qui vivons loin d'Ottawa, l'obligation de voyager d'un bout du pays à l'autre, n'ont peut-être pas eu l'occasion de constater la terrible détresse que cause le chômage. Des milliers de pères de famille chôment et n'ont pas de pain à donner à leurs enfants, et des milliers de jeunes gens ont voyagé de Vancouver à Halifax, à la recherche d'emploi, sans pouvoir en trouver. On est déprimé de voir le découragement empreint sur les figures des chômeurs dans les provinces de l'Ouest canadien. Nous rencontrons souvent, chez moi, des passants qui demandent de la nourriture et des vêtements. Juste avant qu'il fût défendu de prendre passage sur les trains de marchandises, plusieurs chômeurs qui se trouvaient alors dans l'Ouest se hâtèrent d'atteindre Vancouver afin